

ZAC des Deux Ruisseaux - Thouaré-sur-Loire (44)

Consultation publique

Compte rendu de la réunion d'ouverture

Du 23 septembre 2025 en mairie de Thouaré-sur-Loire

Participants

- Commissaire enquêteur, Yves PENVERNE
- Pour la commune de Thouaré-sur-Loire
 - Mme Martine OGER, Maire
 - M. Thierry ANCEAUX, adjoint à l'aménagement et au développement durable
 - M. Fabien JOYAU, adjoint à la communication et à la proximité
 - Mme Chloé LE GLOAHEC, responsable du service urbanisme et foncier
- Pour le projet
 - Mme Cécile HENRY, direction de l'Aménagement Urbanisme à Nantes Métropole
 - Mme Audrey THOREAU, responsable d'opération LOD-LOMA
 - Mme Clémence AUMOND, urbaniste au sein du bureau d'études SCE
- Public : environ 60 personnes

La réunion commence à 18h00.

Introduction de Mme le Maire

Mme le Maire ouvre la réunion en rappelant que la consultation du public est organisée par le préfet dans le cadre de l'autorisation environnementale (loi sur l'eau) pour la tranche 3 de la ZAC des Deux Ruisseaux. Créée en 2005 pour environ 1 500 logements. Les tranches 1 et 2 de la ZAC (Clos des Navigateurs, Quartier des Poètes) déjà réalisées accueillent 400 logements. Le projet a été progressivement revu, passant autour de 500 logements en 2020. À la suite d'une concertation municipale et d'études environnementales complémentaires révélant des zones humides, la tranche 3 est désormais calibrée à environ 330 logements (collectifs et maisons). Madame le Maire passe ensuite la parole au commissaire enquêteur chargé de mener cette consultation publique organisée par la préfecture.

Présentation de la consultation par le commissaire enquêteur

(Le commissaire enquêteur présente un diaporama pour illustrer son propos, le document figure en annexe)

Le commissaire-enquêteur, M. Yves Penverne, indique qu'il a été désigné par le président du tribunal administratif et qu'en conséquence il est indépendant vis-à-vis du porteur de projet et de la commune. Il précise que sa mission consiste à organiser la participation du public, recueillir et analyser les observations afin de permettre au Préfet d'accorder et sous quelles conditions l'autorisation environnementale pour la création de la 3^{ème} tranche de la ZAC des Deux Ruisseaux, conformément au Code de l'environnement.

La consultation a été ouverte par arrêté préfectoral du 4 août 2025 et se déroule du 16 septembre 2025 (9h00) au 16 décembre 2025 (17h00). Deux réunions publiques (23 septembre et 2 décembre 2025) et deux

permanences du commissaire-enquêteur (10 octobre et 7 novembre 2025) sont prévues en mairie de Thouaré-sur-Loire. À l'issue de cette période de consultation, il disposera de trois semaines pour remettre au préfet son rapport avec son avis qui seront consultables sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/6524>.

La procédure est essentiellement dématérialisée : le dossier complet et le registre des observations sont accessibles en ligne. Pour celles et ceux qui n'ont pas accès à internet de chez eux, un poste informatique est mis à disposition en mairie. Il y a également la possibilité d'adresser un courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, les contributions écrites étant ensuite versées au registre électronique.

Le déroulé de la présente séance comprend trois séquences : 1) présentation de la procédure par le commissaire-enquêteur ; 2) présentation du projet par le maître d'ouvrage (Loire Océan Développement) ; 3) échanges avec le public (questions/observations). Chaque participant aura donc la possibilité d'intervenir durant cette phase. En complément, des questions écrites pourront être déposées dans l'urne prévue à cet effet à la sortie de la salle.

Il précise que la réunion fait l'objet d'un enregistrement audio destiné à la rédaction du compte rendu. Ce dernier sera mis sur le site de la consultation.

Le projet

- Présentation de l'équipe projet

Mme Cécile Henry, chef de projet à Nantes Métropole, indique que l'opération de la ZAC des Deux Ruisseaux est un projet métropolitain, élaboré en étroite collaboration avec la commune de Thouaré-sur-Loire. Nantes Métropole, en tant que maître d'ouvrage, a délégué la maîtrise d'ouvrage opérationnelle à LOD aménageur public.

Mme Audrey Thoreau, responsable d'opérations à Loire Océan Développement, précise que cette société est chargée de l'aménagement de la ZAC pour le compte de Nantes Métropole et en lien avec la commune. Elle souligne qu'il s'agit de la dernière tranche de l'opération.

Mme Clémence Aumond, urbaniste au sein du bureau d'études nantais SCE, indique que sa mission consiste à accompagner Nantes Métropole, la Ville de Thouaré et Loire Océan Développement dans la conception et la maîtrise d'œuvre de l'opération, au titre des études techniques et urbanistiques.

- Présentation du projet

(Mme Aumond présente le diaporama ci-annexé)

- Positionnement de la ZAC (diapos 3-5)

Le projet de la ZAC des deux ruisseaux se situe au nord du centre-bourg de Thouaré-sur-Loire, à 13 km de Nantes sur l'axe routier Nantes-Paris. C'est un site qui a été jugé stratégique pour permettre d'accueillir de nouveaux habitants, il se trouve à environ 5 à 10 minutes à vélo du centre-bourg et à 20 minutes à pied et il dispose d'un cadre de vie de qualité qui est composé d'espaces naturels et d'un bocage préservé.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) des 2 ruisseaux ZAC a été initiée en 2005. Aujourd'hui, les deux premières tranches ont été finalisées et représentent environ 400 logements construits.

Le périmètre de la ZAC représente au total 60 hectares. La tranche 3, faisant l'objet de la présente consultation, en occupe 47 hectares (en orange clair sur la carte). Les terrains se situent autour de la rue du Jaunais, de la rue de Beaulieu et de la rue des Étangs un peu plus à l'Est.

- Programmation prévisionnelle (diapo 7)

La tranche 3 représente environ 330 logements à l'échelle de ces 47 hectares des secteurs Jaunais, Ruisseau et Matière. La typologie des logements est diversifiée afin de permettre d'accueillir des profils variés d'habitants.

- Habitat collectif (emprises en bleu sur le plan) représentant 227 logements positionnés dans des secteurs d'intensité urbaine et dans des secteurs qui offrent des vues dégagées sur des espaces de nature.
- Maisons groupées sous forme urbaine de maisons individuelles réalisées sur un même îlot et qui permettent d'offrir une diversité d'habitats. (en violet sur le plan).
- Maisons individuelles, terrains à bâtir pour environ 87 maisons avec des tailles de parcelles diversifiées pour pouvoir aussi permettre différentes modes d'habiter.

Les implantations de ces différents logements ont été réfléchies afin de limiter les vis-à-vis entre les différentes parcelles et avec les parcelles riveraines et de favoriser l'ensoleillement. À cette fin, des études des ombres portées ont été réalisées. Des espaces extérieurs généreux sont envisagés pour offrir des vues sur un paysage de qualité. Une mixité des formes urbaines à l'échelle du quartier sera garantie.

- Mixité sociale (diapo 7)

En matière de mixité au sein du quartier seront proposés 30% de logements locatifs sociaux proposés, 20% de logements abordables et 50% de logements en accession libre. L'ensemble sera réparti équitablement au sein du quartier et des différents îlots aménagés.

- Stationnement (diapo 8)

Les stationnements sont prévus à la fois sur les emprises privées et sur des emprises publiques. 600 places de stationnement sont prévues au sein des parcelles privées, soit deux places par logement individuel et environ en moyenne 1,75 place par logement collectif. Ces stationnements sont en cohérence avec le cadre réglementaire du plan local d'urbanisme de Nantes-Métropole.

Des poches de stationnement visiteur seront proposées sur les espaces publics, majoritairement aux entrées des îlots pour compléter l'offre sur les parcelles privées et permettre à des visiteurs de se stationner aux entrées. Cela représente 89 places de stationnement sur l'espace public, soit un peu plus d'une place visiteur par quatre logements, ce qui est une réponse aujourd'hui plus étoffée que les exigences réglementaires. On est allé un peu au-delà pour répondre aux besoins de la population pour donner suite aux différents ateliers de concertation qui ont été menés. À cela s'ajoute aussi une offre de stationnement de vélos qui représente 90 arceaux pour vélos sur les espaces publics, mais aussi pour bien sûr inciter aux mobilités douces.

- Préservation de l'environnement (diapo 9)

Le site est un secteur avec un cadre naturel et paysager vraiment d'intérêt. Le projet valorise et préserve la totalité des zones humides qui ont été identifiées dans le cadre des études environnementales. (en bleu sur la carte). Il y a le souhait d'apporter une vocation pédagogique et de découverte de ces espaces bocagers d'intérêt, avec un objectif de pouvoir accueillir sur une emprise qui représente environ 4 400 m² hors zone humide et qui est au cœur du plateau agricole préservé, une programmation autour de cette valorisation pédagogique de la nature et de l'environnement.

- Plan d'aménagement (diapo 10)

La ZAC se situe sur un site avec un plateau humide et agricole très important d'un point de vue naturel qui est totalement préservé dans le but de valoriser l'environnement. Les parties qui sont urbanisées aujourd'hui (en rose sur la carte) correspondent aux sites qui étaient hors zone humide et espace naturel sensible sur lesquels une programmation de logement pouvait s'envisager. Un système d'îlots urbanisés répartis à l'échelle de ce périmètre vient en dehors de ce cadre naturel sensible, ce sont des boucles internes qui viennent se connecter aux rues existantes de la rue du Jaunais, de la rue de Beaulieu et de la rue des Étangs.

La portion de la rue du Jaunais et de la rue de Beaulieu internes au périmètre de la ZAC va faire l'objet aussi d'une requalification pour intégrer l'accès à ces nouveaux îlets.

- Continuités douces (diapo 11)

Le projet offre 1,1 km d'itinéraires piétons et cycles en plus des chemins existants qui sont bien sûr maintenus, notamment le circuit du Vallon sur la partie centrale. Le but est de valoriser ces chemins existants et de venir poursuivre ce maillage de continuité douce afin d'irriguer à l'échelle de chaque futur îlet aménagé.

Le circuit du Vallon est valorisé et préservé, de nouvelles continuités au sein des îlets sont proposées. Sur les axes de desserte routière principaux, rue du Jaunais et rue Beaulieu, des aménagements sous forme de chaussée douce sont prévus qui intègrent la création de nouveaux trottoirs et une sécurisation pour les déplacements à vélo sur ces deux axes, deux voiries structurantes qui permettent de relier le centre-bourg de Thouaré. Sur la rue des étangs, il est aussi envisagé un aménagement cyclable structurant qui avait été identifié dans les schémas de mobilité douce de Nantes-Métropole et en complément, afin de pouvoir favoriser des itinéraires de balade et de découverte du plateau naturel préservé. Une connexion est-ouest complémentaire au circuit du Vallon va être proposée, mais ce sera un chemin fauché uniquement et accessible en saison estivale pour préserver la nature et les zones humides donc c'est vraiment un cheminement très léger.

- Préservation du paysage (diapo 12)

En plus des zones humides, le site présente une richesse aussi en raison de son système de haies bocagères historiques. Le projet a pour vocation de préserver toutes les haies bocagères d'intérêt existantes et au global donc il y a 300 arbres existants qui sont préservés, on vient planter des arbres complémentaires sous forme de haies ou d'arbres d'alignement qui représentent 260 arbres plantés, il y a quelques arbres ponctuellement qui sont abattus, c'est principalement des petits sujets et qui n'avaient pas d'intérêt écologique ou paysager et à l'échelle du site il y a 30 hectares sur les 47 qui sont restés en espaces non aménagés et totalement préservés et sur les espaces publics aménagés donc au sein des îlets, on a 43% d'espaces aménagés qui sont des espaces perméables permettant le plus possible l'infiltration des eaux et d'avoir aussi à l'échelle des îlets un paysage intéressant. On vient préserver les haies bocagères, mais aussi les conforter via ces nouvelles plantations et ce réseau de haies au sein des futurs îlots.

- Évolution récente du projet (diapos 13-15)

Depuis la réunion publique de septembre 2023 différentes évolutions ont eu lieu en raison notamment de certains échanges avec les services de l'État.

- o Chemin

La diapo 14 présente sur la gauche le projet initial de septembre 2023 et à droite le projet mis à jour objet de la présentation aujourd'hui. La principale modification concerne le chemin des deux ruisseaux, chemin est-ouest évoqué au cœur du plateau central. En 2023 il avait été envisagé comme une voie verte en stabilisé avec un aménagement pérenne au sein du plateau central. Le souhait maintenant c'est de revenir sur un aménagement plus léger (chemin fauché) et accessible en saison estivale pour ne pas avoir d'impact sur les zones humides du plateau. La taille de la réserve pour l'équipement reste à définir sur le plateau central. On passe d'une réserve de 8 000 m² à une réserve de 4 400 m² ce qui permet de préserver la haie existante au Nord et au Sud de cette réserve et de limiter tout aménagement sur la partie sud.

- o Mesures de compensation

Dans le projet initial, on préservait 98,5% des zones humides. Il y avait donc des mesures de compensation à proposer qui représentaient 4 000 m² positionnés au sein du plateau agricole. Dans le projet mis à jour en 2025, on préserve 100% des zones humides. On n'a donc plus de compensation à mettre en place puisqu'on n'a plus aucun impact sur les zones humides existantes.

- Ilets constructibles

Deux îlots qui avaient été mis en réserve constructive dans le projet de septembre 2023 en attente de certains documents, notamment le SAGE, ont été confirmés comme étant des lots à urbaniser. Les deux lots (en rose sur la carte) vont être concernés par une opération de logements collectifs et une opération de maisons groupées et ils ont été intégrés dans la programmation présentée plus haut.

- Plan stabilisé (diapos 16-17)

Le plan stabilisé (diapo 17) montre de façon un peu plus précise ce qui vient d'être exposé la fois sur la préservation du plateau bocager central des bocagers existants et puis l'aménagement sous forme d'îlets qui permettent d'accueillir une programmation d'environ 330 logements le long de la rue du Jaunais, la rue de Beaulieu et une partie autour du hameau de la Matière.

- Planning du projet (diapos 17-20)

Mme Henry présente le planning du projet. Elle rappelle que la consultation dure trois mois lors de laquelle se tiendront deux permanences du commissaire enquêteur puis la réunion de clôture. Durant toute cette période le public pourra formuler des observations, les services de l'état formuleront également des avis auxquels le maître d'ouvrage apportera des réponses au fur et à mesure. Le commissaire enquêteur rendra son rapport en début d'année 2026. En parallèle de cette consultation, il y aura d'autres procédures réglementaires s'imposant à l'opération sous forme de participation du public par voie électronique.

L'approbation des dossiers de modification de la ZAC aura lieu début 2026. Le dossier de création datant de 2005 a subi d'importantes modifications notamment pour prendre en compte les enjeux environnementaux. La modification de la ZAC sera présentée en conseil métropolitain de Nantes-Métropole. Au printemps 2026, l'autorisation environnementale devrait faire l'objet d'un arrêté préfectoral.

Mme Thoreau précise qu'elle aura la charge de la partie travaux et qu'elle sera régulièrement présente sur le site. Il ne faudra pas hésiter à la solliciter à cette occasion. Elle rappelle que des travaux préopérationnels, ont démarré un peu avant l'été, (diagnostics de fouilles d'archéologie préventive notamment). Dès l'arrêté préfectoral délivré les premiers travaux pourront démarrer au printemps prochain, (mesures compensatoires préalables à l'aménagement puis les travaux d'aménagement proprement dits) sur les différents secteurs.

Questions du public / Réponses de l'équipe projet

Le commissaire enquêteur remercie les intervenantes pour la présentation du projet et invite le public à s'exprimer. Il précise que les prises de parole doivent se faire à l'aide du micro mis à disposition, afin de garantir une bonne retranscription des débats.

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, indiquer leur identité. L'indication du secteur sur lequel porte l'intervention permet une réponse mieux adaptée. Il est demandé à chacun de formuler ses observations de manière claire et concise, afin de permettre à un maximum de personnes de s'exprimer.

Il est précisé que les réponses seront apportées directement par les représentantes de Nantes Métropole (Mme Henry), de Loire Océan Développement (Mme Thoreau) et du bureau d'études SCE (Mme Aumond), selon leurs domaines respectifs de compétence.

- ✓ Question/intervention

« Bonjour, Vous avez expliqué aussi qu'il y avait de nouveaux trottoirs et aménagements cyclables pour sécuriser les continuités en mode doux. Donc, par exemple, sur la rue du Jaunais, il y a des emprises qui sont aujourd'hui quand même limitées. »

○ Réponse

L'objet des différentes études a été d'étudier ce qui pouvait être possible pour à la fois assurer que la desserte par véhicules se fasse sans que les voitures ne prennent de vitesse et permettre d'avoir des continuités de trottoirs sécurisés et assez larges pour avoir un vrai itinéraire piéton. Pour cela des réaménagements sous forme de chaucidou vont être proposée sur ces axes.

Une chaucidou est un aménagement qui intègre des bandes de cycles sur la partie circulée mais les vélos sont prioritaires par rapport à la voiture. Ces aménagements sont souvent proposés quand on a des emprises contraintes qui permettent d'assurer des continuités vélo. En complément de ces aménagements, il y a un trottoir qui est proposé pour avoir des continuités piétonnes à la différence de ce qui existe aujourd'hui à savoir des accotements, mais pas de réels trottoirs.

Les rues de Beaulieu et du Jaunais vont être réaménagées sur les portions qui vont être urbanisées dans un premier temps. Ce n'est pas tout le linéaire des voies qui va être réaménagé dans le cadre de l'opération. Cela pourrait être programmé ultérieurement, mais pour l'instant, c'est dans la section du périmètre de la ZAC.

✓ Question/intervention

« Bonjour, Jérôme Roseau, je suis riverain, vous n'en avez pas parlé, d'une très grande avenue qui est concernée aussi, qui est l'avenue du Vallon, où on a juste derrière chez nous tout ce qui va être construit. Mentionnez-le parce que mine de rien, on est quand même quelques-uns dans cette rue-là et ça a aussi un impact pour nous. J'ai juste une question parce que, merci de prendre en compte l'environnement, c'est très bien, je n'entends parler de chaucidou. »

Je vois beaucoup de voitures passer déjà maintenant parce que les changements, ça s'est lié à une ville qui évolue, il n'y a pas de problème. Mais là, si j'ai bien compris, on va se trouver potentiellement à 600 voitures. Est-ce qu'il y a un plan d'aménagement qui a été fait, des simulations qui ont été faites sur les grands passages ? Est-ce qu'il sera possible de les avoir en contrepartie ? »

○ Réponse

En effet, il y a eu des études qui ont été faites sur la thématique mobilité avec des experts mobilité avec des simulations trafic actuelles et futures liées à l'arrivée de nouveaux habitants.

Pour aménager des chaucidous, sans trop rentrer dans le détail, il y a des niveaux de trafic maximum possibles. On est dans les niveaux de trafic jugés pertinents pour ces aménagements-là. Ce qui a été aussi recherché, c'est de proposer des aménagements qui permettent un apaisement de ces voies par un ralentissement des voitures. Les études de mobilité figurent dans l'étude d'impact.

✓ Question/intervention

« Excusez-moi, je ne suis pas au micro, mais vous parlez de ralentissement des voitures, ce que j'entends très bien, on ne parle pas de bouchon, ça ne va pas générer de trop forts ralentissements ? »

○ Réponse

Non, car tout a été étudié et modélisé avec l'arrivée de ces 300 ou 330 nouvelles habitations et c'est bien pris en compte dans l'aménagement de chaucidous.

✓ Question/intervention

« Je l'entends très bien, mais vous êtes déjà passé vers les 17h30 dans ce secteur-là ? »

○ Réponse

Oui, bien sûr, afin que les problématiques de circulation aient bien été prises en compte. Mais on est conscients aussi que la place de la voiture va exister ça a été aussi tout l'objet du projet. Les futurs habitants demain vont être véhiculés et donc une offre de stationnement a été pensée. Cette offre cohérente a été plus étoffée que le cadre réglementaire ne l'imposait. L'enjeu a aussi été de prendre en compte, avec les emprises existantes des voiries, ce qu'il est possible de faire pour assurer une place pour tous et aussi permettre des continuités douces qui ne sont pas existantes aujourd'hui.

✓ Question/intervention

« Je me permets juste, le petit pont par exemple qui est naturellement un ralentisseur, ce qui est très bien, je ne reviens pas là-dessus, mais pour le vivre à certains horaires, c'est plus qu'un ralentisseur, c'est quelque chose qui va être aménagé, il y a une possibilité d'agrandir cette partie-là, c'est pris en compte ou pas ? »

○ Réponse

Le petit pont en amont du secteur ruisseau est hors du périmètre de la ZAC.

✓ Question/intervention

« Oui, mais ça va passer par là, ça va passer beaucoup par-là, c'était ma question en fait. Je ne suis pas du tout critique, c'est une vraie question, c'est un petit pont qui fait qu'il n'y a qu'une voiture qui passe et c'est très bien, mais arrive à certains horaires, avec ces voitures supplémentaires qui vont arriver par-là, parce que ça permet aussi d'éviter le centre-ville, d'aller vers le collège, vers le parc du sport, j'ai eu trois enfants qui ont fait beaucoup de sport, je les ai amenés, je sais qu'y aller à vélo c'était hyper dangereux, à pied il fallait faire attention, pour nous habitants dans ce secteur on sait que c'est un point noir, est-ce que ce point noir, vous en avez tenu compte ? »

○ Réponse

Alors aujourd'hui comme l'a dit Mme Henry, les réaménagements prévus concernent uniquement l'emprise de la ZAC, donc pas le petit pont qui n'est pas dans cette emprise. Cependant les aménagements tels qu'ils ont été projetés, sont cohérents avec une éventuelle évolution plus globale des axes au-delà du simple périmètre de la ZAC. Cela a été aussi discuté avec les services de Nantes Métropole et de la Ville de Thouaré.

■ Le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur propose, avant de passer à d'autres thématiques, de prendre les dernières questions concernant la circulation, puis il y aura une réponse d'ensemble.

✓ Question/intervention

« Bonsoir, je suis également riverain de l'avenue du Vallon, et effectivement les problématiques qui sont soulevées là sont un peu généralistes sur le côté sécurité. Aujourd'hui, il est primordial, à mon avis, avant d'aller chercher une urbanisation massive, d'encadrer effectivement les trottoirs, les mobilités, et quand nous entendons il y a quelques minutes que seules les zones urbanisées sont pourvues de trottoirs et pas le reste, je ne comprends pas très bien la démarche.

Donc je pense à mes enfants, je pense à ceux des autres également, et notamment on est entre deux pôles, c'est-à-dire entre une école et un collège. Donc après, si la municipalité aujourd'hui se dit « non, ce n'est pas dans la zone, et en fait la partie bonne, on ne pense pas, et le reste, on ne pense pas trop », j'ai un peu de questionnement autour de tout ça. C'est personnel. »

✓ Question/intervention

« Bonjour, je suis une riveraine dans le quartier Matière. Du coup moi ce que je vois tous les jours c'est la rue des Etangs. Il y a un nombre d'enjeux qui est vraiment très important pour cette rue. C'est pareil, je ne

suis pas sûre qu'il a été pris en compte dans les prévisions, parce que je n'ai pas l'impression qu'il y ait des changements qui soient prévus sur ce réseau-là. »

✓ Question/intervention

« Bonjour, je suis habitant de La Garenne. Donc, on a aujourd'hui une voirie qui est vraiment étroite et contrainte, et qui répond tout à fait aux besoins de l'époque. Là, on parle de racheter 330 logements. Il y a un sujet prévu sur cette voirie. Et on parle de la contraindre encore plus, de freiner encore plus la publicité sur cette situation. Pourquoi ne pas profiter de cette vaste opération d'aménagement pour, justement, élargir cette voirie ? Que les voitures puissent rouler dans ces quartiers, et également les vélos et les vélos, avec tout ce qu'il y a à côté en type camp. Et pas prendre aussi dans la voirie existante, qui est déjà trop étroite, encore une fois, correspond aux besoins qu'il y a 50 ans, et peut-être plus qu'aux besoins du temps, avec 300 logements supplémentaires. »

✓ Question/intervention

« Bonsoir, Madame Henri, j'habite à Rue du Jaunais, au milieu, en fait, de plusieurs îlots. J'ai une question sur les bus, parce qu'il y avait été question, il me semble, dans le premier projet, de faire un prolongement par les bus de 87, pour aller à l'intérieur de ces deux îlots, et de faire une zone de retournement. Et là, vous n'en parlez pas dans les titres. Je ne sais pas s'il y a une réponse. »

✓ Question/intervention

« Comment est-ce que vous allez sécuriser les usagers de vos bus ? Je pense au vélo, parce qu'avec les enjeux que je perçois, ce sera encore plus dangereux actuellement. »

✓ Question/intervention

« Bonjour. Je m'intéresse particulièrement à la route Jaunais, également. C'est pareil, le matin, quand le bus passe, il y a beaucoup de voitures, beaucoup de circulation à cet endroit. Il y a beaucoup de voitures qui prennent cette voie comme une voie rapide pour accéder à la route de Paris. Beaucoup de circulation de ce côté-là aussi. Et j'aimerais savoir aussi qu'est-ce qu'il en est des éclairages de cette voie, qui n'est pas du tout éclairée à l'heure actuelle. En plus, sur la rue de Beaulieu, vous avez mis des plots en bois pour sécuriser le piéton, mais il n'en a pas été mis sur la route Jaunais. Il y a aussi des piétons qui se placent là, à l'anti-route totalement sauvée ».

✓ Question/intervention

« Cela concerne la route de la Barre. Les plots mis en place ne changent pas la situation, les voitures roulent aussi vite qu'avant et cela contraint le riverain pour sortir de chez lui ».

✓ Réponse

Mme Henry Indique qu'il y a des études qui vont être menées avec les services de Nantes Métropole et du Pôle Erdre et Loire, qui interviennent sur le secteur de la ville de Thouaré, afin d'étudier la continuité des aménagements qui auront été réalisés dans le cadre de la ZAC. Il y a des engagements financiers sur lesquels on est en train de travailler et qui seront proposés aux prochaines préparations budgétaires. On n'oublie pas le reste de l'opération, bien évidemment, et l'idée, c'est de pouvoir prolonger les aménagements tout au long des rues.

Il est bien prévu de l'éclairage dans le cadre de l'aménagement des rues de Jaunais et de Beaulieu. Avec des rues avec des trottoirs et un éclairage, les piétons pourront circuler en toute sécurité.

Un des objectifs, également, c'est de pouvoir rejoindre l'arrêt de bus existant de la ligne 87, qui est au carrefour des rues de Jaunais et de Beaulieu. Pour des raisons techniques la ligne de bus qui avait été initialement étudiée n'est pas envisageable en raison de la contrainte de la voie, comme expliqué précédemment. Les contraintes techniques pour le retournement des bus ont conduit à devoir écarter cette

possibilité. En revanche, l'aménagement de la rue doit permettre à des usagers de pouvoir rejoindre l'arrêt de bus de façon sécurisée et éclairée.

Mme Thoreau précise les mesures qui seront prises pour la sécurité pendant les travaux. Concernant la rue des étangs, dans le cadre de l'opération, une petite portion qui est à la sortie de l'îlet Matière sera aménagée, on réaménagera l'arrêt de bus. Les études vont être aussi menées avec le pôle Erdre et Loire pour voir quel réaménagement possible sur un axe un peu plus important de la rue des étangs. Par rapport au trafic et aux vitesses, comme l'a dit Mme Aumond, des simulations ont été faites, les trafics ont été projetés avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Tout le détail est dans le dossier qui est aujourd'hui à la consultation ces aspects ont été modélisées. On entend bien la crainte exprimée, mais ce sont des choses qui sont vraiment étudiées et simulées. En phase chantier, pour assurer la sécurité des riverains, des passants, avant le démarrage du chantier, un plan de circulation sera défini entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise qui effectuera les travaux. Les services du pôle de proximité seront associés.

Ensuite, en phase chantier, il y aura sur place un coordinateur SPS qui veillera à la sécurité du chantier, au sein des îlots, mais aussi sur les rues. Aujourd'hui, le plan de chantier n'est pas défini, c'est beaucoup trop tôt, mais des mesures seront en place pour assurer cette sécurité. Il n'y aura cependant certaines gênes, les engins font partie de la vie du chantier.

Pour la sécurité, on aura une vigilance et une personne indépendante qui devra y veiller, Elle fera des visites inopinées, et vous pourrez nous joindre par mail et par téléphone pour signaler un débordement. Cela pourrait arriver, même si on fera très attention.

Quant à l'élargissement des chaussées existantes, on est sur des emprises contraintes en raison de propriétés privées sur certaines sections de part et d'autre. Tout l'enjeu a été de trouver le bon équilibre entre la création de trottoirs sécurisés, l'intégration de bandes cyclables et la requalification de la chaussée. Ce qu'il faut retenir, c'est que par rapport à la chaussée existante rue du Jaunais, la chaussée qui va être requalifiée va être légèrement plus large que l'existant. On sera à 5,80 m de largeur de chaussée, alors qu'aujourd'hui, selon les sections, on est entre 5 m et 5,50 m. Sur la portion rue de Beaulieu, on a pu proposer une chaussée élargie à 6 m.

■ Le commissaire enquêteur :

Le commissaire-enquêteur indique que le compte rendu intégrera, autant que possible, des références au dossier afin de faciliter l'accès aux différentes pièces de celui-ci pour le public*.

✓ Question/intervention

« Bonjour. Je suis donc résidente de la Garenne. J'ai un terrain qui va jouxter des constructions et plus précisément qui est propre des deux prairies. Ces prairies sont en partie des zones humides. En grande saison de pluie, nous avons nous-mêmes dans notre terrain des écoulements assez importants d'eau. Et le champ derrière nous également. Je pense que les maisons qui vont être construites derrière chez nous vont avoir droit à la même chose que nous, d'autant plus que ce sera urbanisé. Jusqu'à présent, vous aviez prévu deux bassins de rétention, ce qui me semblait une idée excellente. J'ai cru voir sur le nouveau projet qu'ils ont été supprimés. Je trouve ça dommage, et pour nous, et aussi pour les nouvelles constructions. Est-ce que vous pouvez préciser de quel secteur du projet vous parlez ? Moi, j'habite à l'avenue de la Garenne. »

✓ Réponse

Sur le secteur du projet qui est dans le haut de la rue du Jaunais, il y a bien un bassin de rétention de prévu. En fait, il y a deux bassins. (Voir le plan sur le diaporama).

Tout le long de la voirie interne, des aménagements de noues complémentaires aux bassins permettront de récolter les eaux de pluie au plus proche de là où elles tombent. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que cette

problématique de gestion des eaux a été traitée avec attention car c'est un enjeu important à l'échelle de cette opération. La question du dimensionnement, effectivement, des bassins et des noues, a été anticipée.

Et en complément des aménagements qui sont prévus sur l'espace public, il est aussi demandé à l'échelle des parcelles de gérer les eaux pluviales, c'est une contrainte du Plan Local d'Urbanisme métropolitain. Cela se fera par une gestion au sein des parcelles privées et aussi en complément via la mise en place de noues (sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, avec des rives en pente douce, qui recueille l'eau de ruissellement), en accompagnement des espaces publics et de bassins de gestion des eaux pluviales. C'est très important dans cette zone nord en raison de la configuration du terrain actuelle. Les bassins ont été positionnés en respectant la topographie existante de chaque site. Ils sont positionnés aux points les plus bas pour respecter les écoulements des eaux et permettre aussi de récolter les eaux de la façon la plus aisée possible. Tout ça a été vraiment étudié finement et a fait l'objet d'études hydrauliques.

✓ Question/intervention

« Sur le même sujet, sur la partie derrière la rue du Vallon, sur les plans que j'ai vus, il y avait plusieurs bassins de rétention, plusieurs options. Est-ce que vous pourriez préciser la gestion des eaux sur cette parcelle ? Sur le secteur Ruisseau, c'est bien ce secteur-là. C'est la partie qui est vers Rue de Beaulieu. »

✓ Réponse

Oui, tout à fait. Sur la partie Ruisseau, est également envisagé la mise en place d'un ouvrage de gestion des eaux au point le plus bas. Il complète la création de noues, le long des voiries. Il y a également une noue à l'intérieur au niveau de la boucle.

Tout ça a été aussi calculé et dimensionné pour récolter les eaux au point le plus bas, de façon la plus naturelle possible. Et là encore des dispositions seront prises pour réguler les eaux pluviales au niveau des parcelles privées. C'est souvent ce qui est proposé dans les aménagements les plus récents, parce que ça permet d'avoir un écoulement des eaux en complément de chaque aménagement et cela évite d'avoir des bassins de rétention très larges uniquement répartis uniquement sur quelques points. Ça permet de diffuser et de mieux gérer la question hydraulique.

✓ Question/intervention

« Et sur la partie aménagements privés, qu'est-ce que vous entendez par aménagements sur domaines privés ? »

✓ Réponse

Pour répondre à cette problématique hydraulique, il est exigé, mais ça c'est une nouveauté aussi d'un point de vue réglementaire, que chaque particulier, que ce soit sur les lots libres ou pour les opérations de logement collectif, qu'une partie des eaux pluviales soit gérée en infiltration à l'échelle de la parcelle.

Différents types d'aménagements sont possibles ; c'est à chaque opérateur, chaque constructeur de faire des propositions. Mais le but c'est de démontrer qu'il y a une forme de perméabilité et d'infiltration possible. Ça peut être des jardins de pluie, ça peut être des aménagements légers qui permettent aux eaux de s'écouler à l'échelle de chaque terrain.

Une note hydraulique sera produite et étudiée au moment du dépôt de chaque permis de construire. Et on sera très vigilants sur ce sujet, on aura à émettre un visa pour s'assurer que ça respecte bien la réglementation.

✓ Question/intervention

« Et sur les parkings qui sont communs, est-ce que c'est des revêtements complets ou est-ce qu'il y aura des systèmes d'infiltration possible des eaux sur les places de parking ? »

○ Réponse

Sur les places de parking public, c'est un revêtement perméable qui va être proposé pour permettre une infiltration dès que c'est possible.

En complément sur la partie hydraulique pour la gestion des terrains à bâtir ou les îlots, cette obligation sera inscrite dans le dossier Loi sur l'eau, elle sera aussi inscrite dans les actes de vente. Cette obligation suivra les actes de vente pour qu'elle soit respectée et pas seulement par le premier acquéreur.

✓ Question/intervention

« Concernant la possibilité d'élargir la rue du Jaunais, sachant qu'il y a un fossé qui longe la rue du Jaunais sur toute sa longueur entre la route de Paris et la route de Beaulieu, pourquoi ne pas combler ce fossé en installant une canalisation pour laisser les eaux de pluie, les eaux de ruissellement circuler et le combler, ce qui permettrait de gagner facilement un mètre, un mètre cinquante et d'élargir la voie ? »

○ Réponse

Aujourd'hui, et suite aussi aux échanges avec les services de l'État sur la question environnementale, ce qui est souhaité c'est d'éviter d'avoir tout type d'ouvrage enterré pour gérer les eaux pluviales car ceci n'est plus vraiment à l'ordre du jour aujourd'hui. Rue du Jaunais il y a actuellement des fossés et sur les emprises de fossés existants, il y a des portions de noues qui vont être préservées, justement pour permettre une gestion des eaux de pluie le long de ces voiries, mais de façon aérienne et ouverte, plutôt qu'enterrées ce qui aurait vraiment dénaturé aussi la végétation existante de part et d'autre. De plus cela aurait nécessité des gros travaux en termes de terrassement et d'impact.

✓ Question/intervention

« Je pense que le motif de gros travaux, je veux dire, ce n'est pas un motif recevable quand il s'agit de sécurité quand même des véhicules et des personnes qui circulent, à titre d'exemple en période d'été où on ne coupe plus maintenant la végétation, le fossé devient complètement invisible pour les voitures et pour les piétons et les voitures du coup roulent au milieu de la route de peur de tomber dans le fossé. Donc votre argument ne convient pas du tout. »

○ Réponse

Les accotements existants vont être remplacés par des trottoirs donc il n'y aura plus de chaussées en contact direct avec des fossés profonds. L'objectif est de pouvoir préserver un écoulement le plus naturel possible des eaux tout en mettant en sécurité les circulations tout mode, piétons, cycles et voitures.

✓ Question/intervention

« Je ne vois pas en quoi le fait d'installer des conduites pour l'évacuation et de circulation des eaux ça peut changer quelque chose. »

○ Réponse

On peut rajouter que c'est une obligation réglementaire aujourd'hui d'infiltrer les eaux pluviales de façon la plus naturelle possible, on évite donc au maximum de créer des canalisations pour gérer les eaux pluviales. Il faut infiltrer celles-ci pour limiter le rejet au milieu naturel. L'idée c'est vraiment d'avoir moins de rejets.

✓ Question/intervention

« Je ne vais pas monopoliser la discussion, mais quand il s'agit de sécurité des personnes je pense que les problèmes de réglementation dont vous parlez ne sont pas recevables. »

■ Le commissaire enquêteur

Le commissaire-enquêteur demande s'il y a encore des interventions spécifiquement sur la thématique de l'eau, entendue au sens large : gestion des eaux pluviales et du ruissellement ainsi que préservation des zones humides.

✓ Question/intervention

« J'ai une question qui ne concerne pas forcément l'eau en tant que telle, mais je suis au cœur du Jaunais et je suis notamment pas mal impactée par la nouvelle construction sur la parcelle Jaunais-Nord et en fait on a assez peu d'informations puisque c'est une parcelle qui n'avait pas été en tout cas en ce moment n'avait pas prévu d'être construite du coup j'aimerais bien en savoir un peu plus sur le type de bâtiment notamment aussi sur leur esthétique aussi sur la hauteur des bâtiments et sur leur emplacement sur la parcelle parce que j'ai pu voir un plan il y a peu de temps où des bâtiments n'étaient pas exactement placés comme ça je voudrais savoir aussi si c'est leur emplacement définitif en attendant la construction. »

○ Réponse

Sur cet c'est effectivement un programme de logements collectifs qui est ciblé aujourd'hui. On est actuellement au stade des études préalables. Les visuels d'implantation figurant sur les plans sont des visuels d'illustration. On n'en est pas du tout au choix de l'opérateur, de l'architecte, mais en tant qu'architectes urbanistes on donnera un visa sur tout ce qui va être proposé pour l'aménagement de l'ensemble des parcelles privées, que ce soit de l'eau collective comme de l'eau individuelle.

Pour cela un cahier de prescription architecturale urbaine paysagère (CPAUP) sera élaboré. Il fixera un certain nombre de règles concernant l'architecture et l'implantation des bâtiments. Par exemple pour cet îlot tout au nord de la rue du Jaunais, il y aura des règles de recul par rapport aux parcelles riveraines qui vont être rendues obligatoires pour l'opérateur et on examinera ce qui sera possible en termes d'intégration architecturale. Aujourd'hui on est vraiment sur une phase amont, on est venu cadrer l'ensemble du projet et sa programmation d'ensemble, maintenant on va rentrer dans des échanges plus fins avec les opérateurs une fois qu'ils seront sélectionnés pour s'assurer que l'architecture et les implantations proposées sont en cohérence avec les abords et avec l'esprit très champêtre et naturel du site.

Les implantations visibles sur le plan ne sont que des hypothèses on y met ici des formes approximatives pour voir ce que ça peut donner, représenter. Mais cela ne sera pas forcément comme ça à terme. Là on regarde les plans de faisabilité de projet pour pouvoir répartir les différents logements, mais ce n'est pas une implantation définitive

✓ Question/intervention

« Est-ce que la hauteur de ces zones est aussi déterminée ? »

○ Réponse

Oui, aujourd'hui le plan local d'urbanisme définit des hauteurs maximales. Celles-ci sont réglementées dans le cadre du PLU. Pour le site des deux ruisseaux une hauteur maximale de R2 plus couronnement que ce soit un attique ou des combles est fixée, soit 13 mètres maximum

✓ Question/intervention

« A propos de cet îlet au nord du Jaunais je ne vois pas de commentaire sur la hauteur de ces immeubles en pleine campagne, mais en l'occurrence comment vous allez gérer l'accès entrée-sortie, notamment sortie de cet îlet au collectif dans un endroit où il y a un virage et avec un danger qui est vraiment fréquent déjà aujourd'hui pour une sortie qui est en face avec un accès qui arrive de la route de Paris est-ce que c'est le chaudiou qui va solutionner la sortie d'un collectif avec X logements à cet endroit-là multiplié par deux voitures ça va faire beaucoup de gens entrer et sortir sur des aires de pointe dans une zone qui est déjà dangereuse comment vous avez envisagé cette partie-là ? »

○ Réponse

Sur la question des accès ce sera une réponse un peu globale. Sur le site en question tous les accès des îlets sur la rue du Jaunais ou la rue de Beaulieu vont faire l'objet d'aménagements afin de ralentir les voitures pour s'assurer qu'il n'y ait aucun problème de sécurité. Les aménagements pourraient être des plateaux pour s'assurer que les voitures ralentissent. L'objectif est aussi que cette rue puisse passer en zone 30. Chaque

accès sera réglementé par rapport à une distance d'un virage existant, il sera impossible d'avoir un accès qui donne directement sur un virage, il y aura une distance à respecter. C'est le CPAUP qui cadrera cela et imposera aux opérateurs de respecter tel accès pour venir se brancher sur les rues existantes

✓ Question/intervention

« Je veux compléter aussi sur la rue du Jaunais c'est déjà le cas, la zone à 30 c'est pas respecté donc là aujourd'hui c'est qu'en effet on l'avait effectivement en tête d'ailleurs tous les jours je pense qu'un gendarmerie peut contrôler et ramasser un peu d'argent, mais en tout cas c'est pas du tout respecté, c'est hyper dangereux il y a une chicane de positionnée cette chicane elle sert à rien parce qu'au contraire les gens prennent plus de vitesse pour prendre cette chicane et en aucun cas ça ralentit donc effectivement les enfants vont voir le bus à 800 mètres et qui n'ont aucune sécurisation aujourd'hui on a les mêmes problématiques dans tous ces amours les oublier des villages on a bien en tête qu'effectivement il y a des prises de vitesse très importantes sur ces axes là il est une mobilité à démontrer donc l'objectif c'est d'aller au-delà de juste dire que c'est en zone 30 parce que si on met juste un panneau où malheureusement il y a des personnes qui ne respectent pas la signalisation donc il faut aller au-delà et proposer des aménagements qui forcent à ralentir et c'est notamment le cas via l'aménagement d'une plateau et là on n'a pas le choix, on ralentit. »

✓ Question/intervention

Une autre question sur l'implantation de bâtiments sur les différents lots je voulais juste savoir si votre réponse sur l'implantation concerne uniquement la nouvelle partie qui n'est pas définitive ou si elle concerne tous les emplacements on voit évoluer le positionnement des différents bâtiments en fonction des projets au fur et à mesure et si tout ça concerne tous les lots et que ça peut évoluer à partir de quel moment dans la procédure et combien de temps avant les travaux on a une version définitive de l'implantation et après quelles sont les règles comment est-ce que vous contrôlez l'implantation pour pas que le moteur s'importe c'est plutôt pour l'implantation des bâtiments comment ça évolue

○ Réponse

Ce qui a été dit pour l'îlot tout au nord est valable pour l'ensemble des îlots de l'opération et effectivement les implantations ont un peu évolué au fur et à mesure du projet. Pour ceux qui étaient présents aux premiers ateliers de concertation, vos remarques ont été prises en compte. Certains riverains ont demandé s'il serait possible de positionner tel bâtiment de façon un peu différente, comment seront gérés les vis-à-vis, s'il sera possible de planter une haie de gérer des reculs. Donc effectivement il y a des évolutions du fait de ces discussions lors de la concertation préalable. C'est pour ça certainement que vous constatez des choses qui ont un peu évolué. Mais là encore rien n'est pas figé à ce stade là on rédige ce cahier de prescription accompagné de prescriptions graphiques à l'échelle de chaque parcelle et ensuite il y a une phase de commercialisation qui est lancée portée par LOD qui accompagne le projet jusqu'au bout. On s'assure jusqu'au dépôt du permis de construire voire après jusqu'au chantier que ce qui a été déclaré par le promoteur ou le constructeur soit respecté. LOD a une mission de visa.

Dans le cahier des prescriptions urbaines et paysagères et environnementales des prescriptions seront adaptées au niveau de chaque îlot ou chaque secteur que cela concerne soit les terrains à bâtir ou les îlots. En fonction des remarques qui ont déjà été émises il y aura des interdictions de construction sur une partie de telle parcelle, des reculs qui seront imposés. On fixera des contraintes de mitoyenneté sur certains îlots et cela sera pris en compte lors des permis de construire. Au moment du permis de construire la forme définitive architecturale de chaque projet et l'emplacement définitif des futures constructions sont définis. C'est à ce moment-là que l'aspect définitif des constructions sera connu.

Comme indiqué précédemment les emplacements ne sont pas actuellement figés ; par exemple au nord du secteur du Jaunais deux bâtiments sont représentés, peut-être que ce bâtiment sera en L. Ce qui est indiqué permet d'avoir une bonne représentation de ce qu'il pourra y avoir ensuite. Il en est de même pour les terrains

à bâtir. Sur le plan figure une-représentation assez symbolique du projet, il n'est pas possible à ce stade d'être plus précis.

- Le commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur indique que l'on arrivé à la fin de la réunion et demande si un participant a une dernière question à poser.

- ✓ Question

« Je voulais juste savoir j'habite rue de Beaulieu, mais ce n'est pas le sujet à partir du moment où les travaux vont commencer on se projette sur combien de temps à peu près 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans ? »

- Réponse

Le plan projet des travaux est en cours de définition. Il va y avoir une première phase où on ira assez loin dans l'aménagement, mais les voiries par exemple ne seront pas réalisées en définitif le temps des constructions. Il va y avoir à peu près une année de travaux, peut-être un peu moins, pour l'aménagement provisoire. Ensuite il y a le temps des constructions, mais c'est un temps qu'on ne maîtrise pas. Cela dépend du rythme de la commercialisation on sait qu'une maison en général entre l'engagement de réservation et puis la livraison on est sur des délais plutôt d'un peu plus d'un an donc c'est assez rapide. Pour les îlots collectifs c'est toujours un petit peu plus long, c'est plutôt de 2 à 3 années entre le début de la commercialisation et la livraison. On ne peut s'engager à ce stade sur cette durée qui va dépendre du contexte aussi au moment de la commercialisation.

Clôture de la réunion

Le commissaire enquêteur propose d'en rester là puisqu'on va arriver au terme de la réunion. Il remercie les participants pour la richesse de ces échanges et qui mettent bien en évidence les préoccupations qui sont prises en compte dans les projets d'aménagement, mais qui nécessitent sans doute des approfondissements, des précisions. Comme il l'a dit au commencement de la réunion on est au début de la consultation. C'est l'intérêt de cette nouvelle formule de concertation qui permet de réfléchir à de nouvelles questions et qui enrichira la réflexion de l'aménageur et du bureau d'études. Ceux-ci y répondront aux questions le plus précisément possible.

Le commissaire enquêteur rappelle qu'il y a des papiers à la sortie pour inscrire des observations, à mettre dans l'urne. Sur le site dématérialisé le public pourra poser des questions tout au long de la procédure. Il sera présent lors de deux permanences (10 octobre et 23 novembre de 09h00 à 12h00) pour rencontrer le public. Le 2 décembre aura une réunion de clôture où sera précisé comment toutes les questions et observations ont été prise en compte.

Mme Thoreau rajoute que ses coordonnées sont connues et qu'elle est souvent sollicitée en direct. Dans le cadre de la présente consultation du public elle demande de ne pas lui adresser les questions par mail parce qu'ainsi posées elles ne pourraient pas être prises en compte dans le cadre de cette consultation. Ce qui serait dommage puisque l'objectif de la consultation c'est d'arriver à une prise en considération dans le projet de toutes les remarques. Elle invite donc à passer soit par le site, soit d'aller voir le commissaire enquêteur lors de ses permanences, soit déposer un courrier en mairie à l'attention de celui-ci, mais ne pas la solliciter directement.

Le commissaire-enquêteur rappelle que les observations déposées sur le site dédié reçoivent une réponse et sont visibles par tous les participants, ce qui contribue à enrichir le débat public. L'accès à la plateforme est simple ; pour les personnes qui rencontreraient des difficultés, un poste informatique est disponible en mairie et un accompagnement peut être assuré par les services municipaux.

À titre complémentaire, des formulaires papier sont mis à disposition en salle : les questions ou observations rédigées peuvent être déposées dans l'urne. Il les recueillera à l'issue de la réunion et seront publiées sur le site internet avec les réponses de l'aménageur. Une feuille de présence permet, sur base volontaire, de laisser ses coordonnées.

La réunion publique de clôture aura lieu le 2 décembre.

Madame le Maire remercie à son tour l'assemblée pour sa participation.

La réunion s'achève à 19h30.

Fait le 2 octobre 2025

Le Commissaire enquêteur

Yves PENVERNE

* Références au dossier

- Toutes les questions relatives à la présentation du projet sont présentées dans le volet C1 : chapitre 2 et C2 : chapitre 3
- Les questions relatives aux espèces protégées : volet E – volet C2 chapitre 2 - 3. Milieu naturel
- Eaux et assainissement : volet D, volet C2 chapitre 2 - 2. Milieu physique
- Trafic et circulation : volet C2 chapitre 2 - 5. Transport et déplacement

Pièces jointes :

- Diaporama support d'intervention du commissaire enquêteur
- Diaporama de présentation du projet
- Questions et observations posées par écrit à l'issue de la réunion et réponses